

PROCES-VERBAL : REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 25 mars, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges - DUBOUIS Sandrine - BOUDEAU Philippe - FAURE Josette - SARTY Denis - SIMON-CHAUTEMPS Franck - ESCOUBEYROU Luc - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène - SUCHAUD Michelle - GARGUEL Karine - BOSLE Alain - BENABDELMALEK Clément - MAGOUTIER Gérard - DESSEAUVÉ Nadine - CLOCHON Bruno - PAROUTY Jean-Michel - DAVID Robert - DUBREUIL Raymond - BERTELOOT Dominique - FERRAND Marc - MOREAU Jean-Claude - GODET Serge - RABETEAU Raymond - DAURY Claudine - SALADIN Christine - LAROCHE Michel - POITOU Delphine - LAINE Joël - GRENOUILLET Jean-Yves - LAGRANGE Serge - DERIEUX Nicolas - PAMIES Jean-Michel - DEFEMME Catherine - NOURISSEAU Pierre-Marie - GAUDY Sylvain - PICOURET Michel - GAILLARD Thierry - DUGUET Pierre - PATAUD Annick - CAILLAUD Monique - LAPORTE Martine

Etaient excusés : COTICHE Thierry - PACAUD Patrick - SPRINGER Liliane - RIGAUD Régis - MALIVERT Jacques - FINI Alain - MALIVERT-LAGRAVE Annick - VALLAEYS Gaël - LEGROS Jean-Bernard - PARAYRE Régis - DUGAY Jean-Pierre - MEYER Christian - CATHELOT Guy - PAROT Jean-Pierre - CALOMINE Alain - CANFORA Carmine - TROUSSET Patrick - AUGUSTYNIAK Jérôme - RICARD Jean-Michel

Pouvoirs :

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à Georges DESLOGES
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
3. M. MALIVERT Jacques donne pouvoir à Alain BOSLE
4. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à Luc ESCOUBEYROU
5. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à Jean-Michel PAMIES
6. M. CATHELOT Guy donne pouvoir à Serge LAGRANGE
7. M. AUGUSTYNIAK Jérôme donne pouvoir à Thierry GAILLARD

Suppléances : PAROUTY Jean-Michel - PICOURET Michel

M. Jean-Claude MOREAU est désigné secrétaire de séance.

1. Compte rendu des décisions du Président et du Bureau communautaire prises dans le cadre de leurs délégations.

Néant.

2. Désignation conseiller communautaire : commune de La Pougé

Monsieur Le Président informe qu'il a reçu par courriel en date du 07 mars 2025 la démission de Monsieur BUSSIERE Jean Claude de son rôle de maire de la Commune de La Pougé.

Comme le prévoit l'article L273-12 du Code électoral, en cas de cessation du mandat d'un conseiller communautaire, il est remplacé par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive.

La commune de La Pougé nous ayant communiqué le tableau du Conseil Municipal en date du 6 mars 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'installer Monsieur GODET Serge comme délégué titulaire et Madame BOISSEAU Martine comme nouvelle déléguée suppléante au sein du Conseil Communautaire de Creuse Sud-Ouest.
- De dire que ce point étant traité, l'ordre du jour peut démarrer.

FINANCES

3. Délibération n°2025/04/01 : Fixation du taux de fongibilité des crédits pour l'année 2025

Il est rappelé que, par délibération en date du 18 novembre 2022, le Conseil Communautaire a validé le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57, au 1er janvier 2023.

Cette nouvelle instruction permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet au Conseil Communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (012), dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales). Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la séance la plus proche.

Cette disposition permettrait notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaîtra, la répartition des crédits entre chapitre, sans toucher au montant global voté et sans avoir besoin d'attendre le prochain conseil et le vote d'une décision modificative.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 45 voix pour et 1 abstention :

- Fixe le taux de fongibilité des crédits, pour l'année 2025, à 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections pour tous les budgets (budget général et les 5 budgets annexes) ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

(39 présents - 46 votants)

FINANCES

4. Délibération n°2025/04/02 : Annule et Remplace le Vote des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2025

Madame la Vice-Présidente indique que la collectivité a reçu les bases prévisionnelles après le conseil du 11 mars. Il est donc proposé de revoter avec les bases actualisées.

Références juridiques : article 77 de la loi n°2009-1673 de finances pour 2010, codifié à l'article 1636 B undecies du Code Général des Impôts (CGI)

Les collectivités doivent voter un taux de TEOM et peuvent définir des zonages selon le service rendu. Pour rappel, le Conseil communautaire dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2023 s'est prononcé en faveur d'une augmentation de la TEOM de 0,2 points par an sur 3 ans.

Conformément à l'avis majoritaire de la commission des finances réunie le 29 janvier 2025 et aux discussions intervenues à l'occasion du débat d'orientations budgétaires du 25 février 2025, il est proposé :

- Ⓢ Après avoir apprécié la revalorisation des bases fiscales locatives ;
- Ⓢ Considérant les besoins de financement actuels et à venir du service en régie de Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Ⓢ Anticipant les hausses de taxes à venir sur le retraitement des déchets et l'inflation hors norme sur le carburant ;
- Ⓢ D'appliquer une évolution sur les taux de TEOM des communes gérées en régie de 0.2 points ;

Les produits attendus et taux associés se présenteraient comme suit :

	Taux 2024	Taux proposés 2025	Bases prévisionnelles	Produit attendu
CCCSO - Zone 1	12,76%	12.96%	4 657 681	603 635.45 €
CCCSO - Zone 2	12,89%	13.09%	2 925 441	382 940.22 €
CCCSO - Zone 3	12,94%	13.14%	3 116 860	409 555.40 €
Total régie CSO				1 396 131.07 €
EVOLIS 23	11,64%	11.64%	1 519 932	176 920.08 €
Total EVOLIS 23				176 920.08 €
	Taux 2024	Taux proposés 2025	Bases prévisionnelles	Produit attendu
SICTOM - Zone 1	20,74%	20.74%	914 931	189 756.69 €
SICTOM - Zone 2	16,77%	16.77%	849 621	142 481.44 €
SICTOM - Zone 3	14,38%	14.38%	1 783 988	256 537.47 €
Total SICTOM Chénérailles				588 775.60 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil communautaire :

- Approuve les taux de TEOM des zones 1, 2 et 3 de la CCCSO tels qu'exposés ci-dessus, avec 33 voix pour, 6 voix contre et 8 abstentions ;
- Approuve le taux de TEOM pour EVOLIS 23, avec 38 voix pour et 9 abstentions ;
- Approuve les taux de TEOM des zones 1, 2 et 3 du SICTOM DE Chénérailles avec 41 voix pour et 6 abstentions ;
- Charge M. le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision ;
- Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2025/03/03 du Conseil communautaire du 11 mars 2025.

(40 présents - 47 votants)

FINANCES

5. Délibération n°2025/04/03 : Annule et Remplace le Vote des taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) et de la taxe sur le foncier bâti (TFB) pour l'année 2025

Madame la Vice-Présidente précise que le vote des taux a été effectué en l'absence de la notification des produits prévisionnels et des taux d'impositions des taxes directes locales (1259) pour 2025.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du CGI ;

Conformément à l'avis majoritaire de la commission des finances réunie le 29 janvier 2025 et aux discussions intervenues à l'occasion du débat d'orientations budgétaires du 25 février 2025, il a été proposé de ne pas modifier les taux des taxes précitées pour l'année 2025.

Les taux proposés sont donc les suivants pour 2025 :

	Taux 2024	Taux proposés 2025	Bases prévisionnelles	Produit prévisionnel attendu
CFE	30,00%	30,00%	2 395 000	718 500
TFNB	2,59%	2,59%	1 252 000	32 427
TFB	2,21%	2,21%	15 955 000	352 606
THRS	11,47%	11,47%	5 981 000	686 021
Total produit prévisionnel attendu				1 789 554 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 46 voix pour et 1 abstention :

- Décide de voter les 4 taux d'imposition précités pour l'année 2025
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision ;
- Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2025/03/04 du Conseil communautaire du 11 mars 2025.

(40 présents - 47 votants)

6. Présentation générale des Comptes-Financiers Uniques 2024 (CFU)

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la communauté de communes. Elle sera, comme le compte financier unique 2024, disponible sur le site internet de Creuse Sud-Ouest. Le Compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées et exécutées pour l'année 2024.

Martine LAPORTE donne lecture des données synthétiques sur la situation financière de CSO :

a) Informations statistiques, fiscales et financière à partir des critères de la DGF 2024

- CODE SIREN :	200 067 189
- Régime fiscal :	Fiscalité professionnelle unique
- Nombre de communes membres :	43
- Population INSEE année N :	14 123
- Population DGF de l'année N :	17 160
- Potentiel fiscal :	3 597 842 €
- Potentiel fiscal par habitant :	209.66 €
- Dotation d'intercommunalité 2024 :	441 997 €
- Dotation des compensations des EPCI 2024 :	291 999 €

b) Les ratios financiers 2024

Les grands ratios	2022	2023	2024
Dépenses réelles de fonctionnement/population	425,36 €	416,39 €	458,65 €
Produit des impositions directes/population	259,50 €	274,97 €	164,70 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	429,42 €	475,47 €	509,43 €
Dépenses d'équipement brut/population	10,14 €	35,41 €	75,90 €
Encours de dette/population	164,05 €	150,79 €	196,65 €
DGF/population	50,37 €	50,21 €	34,14 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	38,79%	44,81%	44,64%
Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	102,27%	90,36%	92,55%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	2,36%	7,45%	14,90%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	38,20%	31,71%	38,60%

Les CFU dressés pour l'exercice 2024 par Monsieur le Receveur Principal sont présentés et soumis au vote du Conseil communautaire.

Madame la Vice-Présidente rappelle que le compte financier unique (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

Les comptes financiers uniques de 2024 sont présentés par Martine LAPORTE pour chacun des budgets annexes et du budget principal.

CFU 2024 du Budget annexe « Energies renouvelables »

	RESULTATS BRUTS 2024:	
	EXPLOITATION	
	Total des mandats (dépenses)	13 250,76 €
	Total des titres (recettes)	14 204,06 €
A	Différence	953,30 €
	INVESTISSEMENT	
	Total des mandats (dépenses)	20 250,00 €
	Total des titres (recettes)	23 652,08 €
A'	Différence	3 402,08 €
	RESULTATS REPORTES 2023 (inscrits au budget 2024)	
	Fonctionnement	
B	002-Excédents	29 256,13 €
	Investissement	
B'	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	77 848,98 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
	RESULTAT CUMULE	
C	Fonctionnement C = A + B	30 209,43 €
D	Investissement D = A' + B'	81 251,06 €
	ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)	
	Intégration des RAR d'investissement	
	Restes à réaliser d'investissement :	
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	34 267,80 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	17 059,08 €
E	Solde	- 17 208,72 €
F	F = D + E = besoin de financement	64 042,34 €
	AFFECTATION DES RESULTATS 2024 = C + D	111 460,49 €
	Fonctionnement	
	Report au fonctionnement R002 = C + F	30 210,19 €
	Investissement	
	Report en investissement R001 = D	81 251,06 €
	Affectation en réserves R1068 = (- F)	
	TOTAL AFFECTE	111 461,25 €

CFU 2024 du Budget annexe « Station-service »

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024		
	RESULTATS BRUTS 2024 :	
	EXPLOITATION	
	Total des mandats (dépenses)	463 276,01 €
	Total des titres (recettes)	438 470,73 €
A	Différence	- 24 805,28 €
	INVESTISSEMENT	
	Total des mandats (dépenses)	5 337,00 €
	Total des titres (recettes)	17 892,52 €
A'	Différence	12 555,52 €
	RESULTATS REPORTES 2023 (inscrits au budget 2024)	
	Fonctionnement	
B	002-Excédents	51 395,50 €
	Investissement	
B'	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	- 1 704,50 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
	RESULTAT CUMULE	
C	Fonctionnement C = A + B	26 590,22 €
D	Investissement D = A' + B'	10 851,02 €
	ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)	
	Intégration des RAR d'investissement	
	Restes à réaliser d'investissement :	
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	0,00 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	0,00 €
E	Solde	0,00 €
F	F = D + E = besoin de financement	10 851,02 €
	AFFECTATION DES RESULTATS 2024 = C + D	37 441,24 €
	Fonctionnement	
	Report au fonctionnement R002 = C + F	15 453,18 €
	Investissement	
	Report en investissement R001 = D	10 851,02 €
	Affectation en réserves R1068 = (- F)	11 137,04 €
	TOTAL AFFECTE	37 441,24 €

CFU 2024 du Budget annexe « Ordures ménagères »

RESULTATS BRUTS 2024 :	
EXPLOITATION	
Total des mandats (dépenses)	2 286 172,46 €
Total des titres (recettes)	2 309 550,79 €
Différence	23 378,33 €
INVESTISSEMENT	
Total des mandats (dépenses)	295 595,43 €
Total des titres (recettes)	150 396,86 €
Différence	- 145 198,57 €
RESULTATS REPORTEES 2023 (inscrits au budget 2024)	
Fonctionnement	
002-Excédents	451 869,24 €
Investissement	
001-Solde d'exécution d'investissement (D)	133 344,08 €
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
RESULTAT CUMULE	
Fonctionnement C = A + B	475 247,57 €
Investissement D = A' + B'	- 11 854,49 €
ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)	
Intégration des RAR d'investissement	
Restes à réaliser d'investissement :	
Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	8 080,00 €
Recettes (emprunts, subventions, etc.)	0,00 €
Solde	- 8 080,00 €
F = D + E = besoin de financement	- 19 934,49 €
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 = C + D	463 393,08 €
Fonctionnement	
Report au fonctionnement R002 = C + F	350 247,57 €
Investissement	
Report en investissement R001 = D	- 11 854,49 €
Affectation en réserves R1068 = (- F)	125 000,00 €
TOTAL AFFECTE	463 393,08 €

CFU 2024 du Budget annexe « Immobiliers d'entreprises »

	RESULTATS BRUTS 2024 :	
	EXPLOITATION	
	Total des mandats (dépenses)	400 369,62 €
	Total des titres (recettes)	525 389,32 €
A	Différence	125 019,70 €
	INVESTISSEMENT	
	Total des mandats (dépenses)	1 732 968,02 €
	Total des titres (recettes)	575 295,43 €
A'	Différence	- 1 157 672,59 €
	RESULTATS REPORTES 2023 (inscrits au budget 2024)	
	Fonctionnement	
B	002-Excédents	- 13 675,51 €
	Investissement	
B'	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	404 238,63 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
	RESULTAT CUMULE	
C	Fonctionnement C = A + B	111 344,19 €
D	Investissement D = A' + B'	- 753 433,96 €
	ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)	
	Intégration des RAR d'investissement	
	Restes à réaliser d'investissement :	
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	66 015,75 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	837 578,84 €
E	Solde	771 563,09 €
F	F = D + E = besoin de financement	18 129,13 €
	A AFFECTATION DES RESULTATS 2024 = C + D	- 652 089,77 €
	Fonctionnement	
	Report au fonctionnement R002 = C + F	51 344,19 €
	Investissement	
	Report en investissement R001 = D	- 753 433,96 €
	Affectation en réserves R1068 = (- F)	50 000,00 €
	TOTAL AFFECTE	- 652 089,77 €

CFU 2024 du Budget annexe « Zones économiques »

	RESULTATS BRUTS 2024 :	
	EXPLOITATION	
	Total des mandats (dépenses)	11 789,90 €
	Total des titres (recettes)	10 650,00 €
A	Différence	- 1 139,90 €
	INVESTISSEMENT	
	Total des mandats (dépenses)	22 599,44 €
	Total des titres (recettes)	8 875,00 €
A'	Différence	- 13 724,44 €
	RESULTATS REPORTES 2023 (inscrits au budget 2024)	
	Fonctionnement	
B	002-Excédents	3 218,87 €
	Investissement	
B'	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	87 792,88 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
	RESULTAT CUMULE	
C	Fonctionnement C = A + B	2 078,97 €
D	Investissement D = A' + B'	74 068,44 €
	ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)	
	Intégration des RAR d'investissement	
	Restes à réaliser d'investissement :	
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	
E	Solde	- €
F	F = D + E = besoin de financement	76 147,41 €
	AFAFFECTATION DES RESULTATS 2024 = C + D	76 147,41 €
	Fonctionnement	
	Report au fonctionnement R002 = C + F	2 078,97 €
	Investissement	
	Report en investissement R001 = D	74 068,44 €
	Affectation en réserves R1068 = (- F)	
	TOTAL AFFECTE	76 147,41 €

CFU 2024 du Budget Général

	RESULTATS BRUTS 2024 :	
	EXPLOITATION	
	Total des mandats (dépenses)	6 814 748,01 €
	Total des titres (recettes)	7 284 144,98 €
A	Différence	469 396,97 €
	INVESTISSEMENT	
	Total des mandats (dépenses)	1 315 666,10 €
	Total des titres (recettes)	1 321 692,92 €
A'	Différence	6 026,82 €
	RESULTATS REPORTES 2023 (inscrits au budget 2024)	
	Fonctionnement	
B	002-Excédents	960 148,56 €
	Investissement	
B'	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	- 94 952,18 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	692 950,98 €
	RESULTAT CUMULE	
C	Fonctionnement C = A + B	1 429 545,53 €
D	Investissement D = A' + B'	- 88 925,36 €
	ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)	
	Intégration des RAR d'investissement	
	Restes à réaliser d'investissement :	
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	727 460,93 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	302 374,55 €
E	Solde	- 425 086,38 €
F	F = D + E = besoin de financement	- 514 011,74 €
	AFFECTATION DES RESULTATS 2024 = C + D	1 340 620,17 €
	Fonctionnement	
	Report au fonctionnement R002 = C + F	884 545,53 €
	Investissement	
	Report en investissement R001 = D	- 93 925,36 €
	Affectation en réserves R1068 = (- F)	550 000,00 €
	TOTAL AFFECTE	1 340 620,17 €

Madame la Vice-Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques pour chacun des CFU présentés. Aucune question ni remarque n'est formulée.

M. le Président précise qu'avant de passer aux votes, et compte tenu qu'il doit quitter la salle afin de ne pas participer aux votes, il convient de désigner un.e Président.e de séance pendant son absence. Il propose de désigner Martine LAPORTE, mais demande toutefois s'il y a d'autres candidat.e.s. En l'absence de candidat.e.s parmi l'assemblée, et en l'absence de voix contre ou d'abstentions à la proposition du Président, Martine LAPORTE est désignée Présidente de séance pour ce point de l'ordre du jour.

M. le Président quitte la salle.

Mme la Présidente de séance met au vote les CFU 2024 présentés précédemment.

7. Délibération n°2025/04/04 : CFU 2024 du budget annexe « Energies renouvelables »

Après avoir entendu l'exposé et considérant l'avis du Trésorier reçu en date du 24 mars 2025, le Conseil communautaire, avec 46 voix pour et 1 abstention :

- Approuve le CFU 2024 du budget annexe « Energies renouvelables » ;
- Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

(40 présents - 47 votants)

8. Délibération n°2025/04/05 : CFU 2024 du budget annexe « Station-service »

Après avoir entendu l'exposé et considérant l'avis du Trésorier reçu en date du 24 mars 2025, le Conseil communautaire, avec 46 voix pour et 1 abstention :

- Approuve le CFU 2024 du budget annexe « Station-service » ;
- Approuve l'affectation du résultat présenté ci-dessus ;
- Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

(40 présents - 47 votants)

9. Délibération n°2025/04/06 : CFU 2024 du budget annexe « Ordures ménagères »

Après avoir entendu l'exposé et considérant l'avis du Trésorier reçu en date du 24 mars 2025, le Conseil communautaire, avec 43 voix pour et 4 abstentions :

- Approuve le CFU 2024 du budget annexe « Ordures ménagères » ;
- Approuve l'affectation du résultat comme présenté ci-dessus ;
- Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

(40 présents - 47 votants)

10. Délibération n°2025/04/07 : CFU 2024 du budget annexe « Immobiliers d'Entreprise »

Après avoir entendu l'exposé et considérant l'avis du Trésorier reçu en date du 24 mars 2025, le Conseil communautaire, avec 45 voix pour et 2 abstentions :

- Approuve le CFU 2024 du budget annexe « Immobiliers d'Entreprise » ;
- Approuve l'affectation du résultat comme présenté ci-dessus ;

- Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

(40 présents - 47 votants)

11. Délibération n°2025/04/08 : CFU 2024 du budget annexe « Zones économiques »

Après avoir entendu l'exposé et considérant l'avis du Trésorier reçu en date du 24 mars 2025, le Conseil communautaire, avec 46 voix pour et 1 abstention :

- Approuve le CFU 2024 du budget annexe « Zones économiques » ;
- Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

(40 présents - 47 votants)

12. Délibération n°2025/04/09 : CFU 2024 du budget général

Après avoir entendu l'exposé et considérant l'avis du Trésorier reçu en date du 24 mars 2025, le Conseil communautaire, avec 45 voix pour et 2 abstentions :

- Approuve le CFU 2024 du budget annexe « budget général »
- Approuve l'affectation du résultat comme présenté ci-dessus
- Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

(40 présents - 47 votants)

M. le Président est invité à rejoindre la séance.

BUDGETS 2025

13. Vote des budgets primitifs 2025 du budget principal et des 5 budgets annexes

M. le Président rappelle que la préparation budgétaire et les documents qui en découlent reprennent les éléments du débat d'orientation budgétaires, au cours duquel les grandes lignes ont été présentées, notamment :

- le projet du SSIAD d'Ahun
- les baux à réhabilitation
- OMR : changement de cycle et de ramassage en plusieurs flux avec l'étude d'optimisation des tournées en porte à porte, et l'achat de bacs et de bennes, déchetterie mobile
- les travaux de rénovation énergétique au niveau des bâtiments
- le projet de territoire en cours d'écriture fait apparaître dès 2025 une réorientation de crédits pour les nouveaux projets
- les services disposent des mêmes enveloppes budgétaires pour fonctionner
- augmentation des aides économiques
- emprunt envisagé au niveau du budget OM pour le déploiement du nouveau service
- la bonne santé financière du budget général permet de lancer certains investissements.

Les économies et/ou réaffectations budgétaires sont à poursuivre tout au long de la vie de la communauté de communes. Le panier fiscal et financier sera à réactiver et à mettre en place de manière globale, en dépenses comme en recettes, avec un niveau d'imposition constant.

Il rappelle que l'amélioration de l'excédent de fonctionnement est favorable pour permettre à la collectivité de réaliser ses nouveaux projets. Des recettes complémentaires sont recherchées pour la collectivité, dont la forêt serait l'un des axes.

M. le Président donne ensuite la parole à Martine LAPORTE pour la présentation des projets de budgets annexes et du budget général pour le BP 2025.

14. Délibération n°2025/04/10 : Budget primitif 2025 du budget annexe « Energies renouvelables »

Martine LAPORTE présente la synthèse par chapitre du projet de budget annexe « ENR » :

	Investissement		
	Recettes		
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
001 report	77 848,98 €	77 848,98 €	81 251,06 €
Chap 024 Produit de cession d'immobilisation			
Chap 021 Vir Section	- €	- €	20 000,00 €
Chap 10 Dotations, fonds et réserve			
Chap 040 amortissement	6 593,02 €	6 593,00 €	6 600,00 €
Chap 041 Opération patrimoniale			
Chap 13 Subvention	36 662,00 €	17 059,08 €	57 059,08 €
Chap 16 Emprunt	- €	- €	126 357,66 €
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Recettes d'investissement	121 104,00 €	101 501,06 €	291 267,80 €

	Dépenses		
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
001 report			
Chap 040 amortissement			
Chap 041 Opération patrimoniale			
Chap 16 Emprunt			
Chap 20 immobilisations incorporelles	62 850,00 €	20 250,00 €	182 125,00 €
Chap 21 immobilisation corporelle	48 254,00 €	- €	9 142,80 €
Chap 23 immobilisation en cours	10 000,00 €	- €	100 000,00 €
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Dépenses d'investissement	121 104,00 €	20 250,00 €	291 267,80 €

Solde	- €	81 251,06 €	- €
--------------	------------	--------------------	------------

L'emprunt est destiné à financer le commencement des études et travaux en vue de déployer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments, la déchetterie, etc...

La prévision de dépense du chapitre 20 concerne la continuité de l'étude Naldeo

La dépense du chapitre 23 correspond aux panneaux photovoltaïques.

Martine LAPORTE présente ensuite le budget de fonctionnement :

Fonctionnement			
Recettes			
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
R002 Report	29 256,13 €	29 256,13 €	30 209,43 €
Chap 042 Opérations d'ordre			
Chapt 013 atténuations de charges			
Chap 70 Vente de produits fabriqués	13 493,87 €	14 204,06 €	14 200,00 €
Chap 73 Impôts et taxes			
Chap 731 Imposition directe			
Chap 74 Subvention d'exploitation	- €	- €	75 000,00 €
Chap 75 Autres produits de gestion courante	- €	- €	100,00 €
Chap 77 Produits exceptionnels			
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Recettes de fonctionnement	42 750,00 €	43 460,19 €	119 509,43 €

Dépenses			
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Report			
Chap 011 Charges à caractère gé	35 300,00 €	6 657,76 €	83 409,43 €
Chap 022 Dépenses imprévues	856,98 €	- €	5 000,00 €
Chap 012 Charges de perso et frais assimilés			
Chap 23 Vir Sction Invest	- €	- €	20 000,00 €
Chap 042 Opération d'ordre	6 593,02 €	6 593,00 €	6 600,00 €
Chap 65 Autres charges de gestion courante	- €	- €	3 500,00 €
Chap 66 Charges financières	- €	- €	1 000,00 €
Chap 67 Charges exceptionnelles			
Chap 68 Dotation aux provisions et dépréciations			
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Dépenses de fonctionnement	42 750,00 €	13 250,76 €	119 509,43 €

Solde	- €	30 209,43 €	- €
--------------	------------	--------------------	------------

La recette du chapitre 74 correspond à la subvention attribuée par l'ADEME pour le poste de chargé de mission « transition écologique ».

Nicolas DERIEUX demande ce que comprennent les 83 409.43€ de charges à caractère général. M. le Président lui répond qu'il s'agit en partie des études ENR (diagnostics énergétiques de bâtiments, etc...) mais que cette somme permet également d'équilibrer le budget au vu des recettes prévues.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 47 voix pour et 1 abstention :

- Approuve le budget primitif 2025 du budget annexe « Energies renouvelables »

- Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

(41 présents - 48 votants)

15. Délibération n°2025/04/11 : Budget primitif 2025 du budget annexe « Station-service »

Martine LAPORTE poursuit avec la présentation de la synthèse par chapitre du projet de budget annexe « Station-service » et précise que les chiffres à prendre en compte sont ceux du document remis sur table :

Investissement			
Recettes			
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
001 report			10 851,02 €
Chap 10 Dotations, fonds et réserve	7041,5	7041,5	11 137,04 €
Chap 040 amortissement	11 200,50 €	10 851,02 €	11 500,00 €
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Recettes d'investissement	18 242,00 €	17 892,52 €	33 488,06 €

Dépenses			
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
001 report	1 704,50 €	1 704,50 €	
Chap 21 immobilisation	16 537,50 €	5 337,00 €	33 488,06 €
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Dépenses d'investissement	18 242,00 €	7 041,50 €	33 488,06 €

Solde	- €	10 851,02 €	- €
--------------	------------	--------------------	------------

Fonctionnement			
Recettes			
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
R002 Report	51 395,50 €	51 395,50 €	15 453,18 €
Chapt 013 atténuations de charges	15 431,50 €	25 083,22 €	10 000,00 €
Chap 70 Vente de produits fabriqués	618 700,00 €	413 387,51 €	539 646,82 €
Chap 77 Produits exceptionnels	3,00 €	- €	100,00 €
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Recettes de fonctionnement	685 530,00 €	489 866,23 €	565 200,00 €

	Dépenses		
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Chap11 Charges à caractère gé	659 829,50 €	439 618,43 €	537 700,00 €
Chap 012 Charges de perso et frais assimilés	14 500,00 €	12 806,56 €	16 000,00 €
Chap 042 Opération d'ordre	11 200,50 €	10 851,02 €	11 500,00 €
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Dépenses de fonctionnement	685 530,00 €	463 276,01 €	565 200,00 €

Solde	- €	26 590,22 €	- €
--------------	------------	--------------------	------------

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 47 voix pour et 1 abstention :

- Approuve le budget primitif 2025 du budget annexe « Station-service »
- Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

(41 présents - 48 votants)

16. Délibération n°2025/04/12 : Budget primitif 2025 du budget annexe « Ordures ménagères »

La synthèse par chapitre du projet de budget annexe « Ordures ménagères » est la suivante :

	Investissement		
	Recettes		
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
001 report	133 344,08 €		
Chap 10 Dotations, fonds et réserve	21 162,73 €	28 658,68 €	150 000,00 €
Chap 040 amortissement	83 802,00 €	73 886,43 €	85 000,00 €
Chap 13 Subvention	45 941,19 €	47 851,75 €	40 000,00 €
Chap 16 Emprunt	120 000,00 €	- €	760 000,00 €
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Recettes d'investissement	404 250,00 €	150 396,86 €	1 035 000,00 €

	Dépenses		
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
001 report	- €	- €	11 854,49 €
Chap 040 amortissement	28 793,00 €	25 588,95 €	30 000,00 €
Chap 16 Emprunt	- €	- €	5 000,00 €
Chap 20 immobilisations incorporelles	83 002,00 €	74 922,00 €	88 145,51 €
Chap 21 immobilisation	292 455,00 €	195 084,48 €	900 000,00 €
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Dépenses d'investissement	404 250,00 €	295 595,43 €	1 035 000,00 €

Solde	- €	- 145 198,57 €	- €
--------------	------------	-----------------------	------------

Les prévisions de dépenses concernent l'achat d'un camion-benne, la poursuite de l'étude AJBD pour le changement de collecte des OM, la création d'une déchetterie mobile, etc.
Martine LAPORTE précise que ce budget n'ayant aucun emprunt en cours, il est envisagé d'en réaliser un pour accélérer la réalisation des projets.

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT fait remarquer que lors du vote des taux, il y avait une différence de + 18000 € au niveau des recettes, alors que celle-ci n'est pas intégrée dans ce budget.

M. le Président convient qu'il faudra intégrer ces recettes supplémentaires en veillant à équilibrer le budget. Il propose que la délibération soit transmise avec la correction.

Nicolas DERIEUX demande si les 900 000 € de dépenses concernent l'étude pour la déchetterie mobile. Martine LAPORTE lui répond que cette somme correspond à l'achat de la déchetterie. Les études sont quant à elles prévues dans les 88 145,51 € du chapitre 20. M. le Président ajoute que l'objectif de l'étude est de redessiner les tournées (pour la partie en régie), définir les équipements nécessaires et les taxes à prévoir, pour que le nouveau mode de collecte soit opérationnel en 2027, et que la réduction du tonnage soit effective dès 2029.

Delphine POITOU demande où se retrouve le report du besoin de financement de 19 934,49 € du CFU 2024. Martine LAPORTE explique qu'il y a les restes à réaliser, mais que l'on retrouve bien le report en investissement du déficit de 11 854,49 € en dépenses du BP 2025.

Martine LAPORTE poursuit avec la présentation de la partie du budget « fonctionnement » :

	Fonctionnement		
	Recettes		
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
R002 Report	451 869,24 €	451 869,24 €	350 247,57 €
Chap 042 Opérations d'ordre	28 793,00 €	25 588,95 €	30 000,00 €
Chapt 013 atténuations de charges			
Chap 70 Vente de produits fabriqués	90 208,12 €	131 567,28 €	121 600,00 €
Chap 73 Impôts et taxes	2 089 145,00 €	911 050,00 €	980 000,00 €
Chap 731 Imposition directe		1 217 371,00 €	1 143 150,00 €
Chap 74 Dotation et participation	47 000,00 €	21 967,66 €	17 000,00 €
Chap 75 Autre produit de gestion courante		2 006,00 €	2 000,00 €
Chap 77 Produits exceptionnels	984,64 €	- €	2 502,00 €
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Recettes de fonctionnement	2 708 000,00 €	2 761 420,13 €	2 646 499,57 €

	Dépenses		
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Chap 011 Charges à caractère général	1 364 897,55 €	981 721,03 €	1 170 600,00 €
Chap 012 Charges de perso et frais assimilés	465 815,00 €	465 815,00 €	551 000,00 €
Chap 042 Opération d'ordre	83 802,00 €	73 886,43 €	85 000,00 €
Chap 65 Autres charges de gestion courante	764 750,00 €	764 750,00 €	804 500,00 €
Chap 66 Charges financières	565,45 €	- €	3 000,00 €

Chap 67 Charges exceptionnelles	28 170,00 €	- €	30 897,57 €
Chap 68 Dotation aux provisions et dépréciations	- €	- €	1 502,00 €
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Dépenses de fonctionnement	2 708 000,00 €	2 286 172,46 €	2 646 499,57 €

Solde	- €	475 247,67 €	- €
--------------	------------	---------------------	------------

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 34 voix pour, 7 voix contre et 7 abstentions :

- Approuve le budget primitif 2025 du budget annexe « Ordures ménagères »
- Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

(41 présents - 48 votants)

17. Délibération n°2025/04/13 : Budget primitif 2025 du budget annexe « Immobiliers d'Entreprise »

La synthèse du projet de budget annexe « Immobiliers d'Entreprise » est la suivante :

	Investissement		
	Recettes		
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
001 report	404 238,63 €	404 238,63 €	
Chap 021 Vir Section	12 747,16 €	- €	131 500,00 €
Chap 10 Dotations, fonds et réserve			50 000,00 €
Chap 040 amortissement	32 128,00 €	18 422,51 €	25 000,00 €
Chap 041 Opération patrimoniale	50 000,00 €	26 530,60 €	- €
Chap 13 Subvention	1 169 486,21 €	184 810,07 €	1 037 578,84 €
Chap 16 Emprunt	3 500,00 €	- €	1 203 500,00 €
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Recettes d'investissement	1 672 100,00 €	634 001,81 €	2 447 578,84 €

	Dépenses		
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
001 report			753 433,96 €
Chap 040 amortissement	6 266,00 €	6 266,00 €	14 500,00 €
Chap 041 Opération patrimoniale	50 000,00 €	23 160,80 €	50 000,00 €
Chap 16 Emprunt	46 834,00 €	43 333,32 €	48 500,00 €
Chap 20 immobilisations incorporelles	- €	- €	20 000,00 €
Chap 21 immobilisation corporelle	49 000,00 €	- €	50 000,00 €
Chap 23 immobilisation en cours	1 520 000,00 €	1 428 996,80 €	1 511 144,88 €
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Dépenses d'investissement	1 672 100,00 €	1 501 756,92 €	2 447 578,84 €

Solde	- €	- 867 755,11 €	- €
--------------	------------	-----------------------	------------

En recettes d'investissement, le chapitre 040 correspond à l'avance versée pour la construction des cliniques vétérinaires. L'emprunt de 1 203 500 € correspondrait au projet de construction du SSIAD si la réalisation se fait dans l'année.

En dépenses, le chapitre 041 concerne des travaux sur les bâtiments appartenant à la communauté de communes (ex : maisons médicales)

	Fonctionnement		
	Recettes		
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
R002 Report			51 344,19 €
Chap 042 Opérations d'ordre	6 266,00 €	6 266,00 €	14 500,00 €
Chapt 013 atténuations de charges			
Chap 70 Vente de produits fabriqués	- €	917,00 €	9 664,00 €
Chap 73 Impôts et taxes			
Chap 731 Imposition directe			
Chap 74 Dotation et participation			
Chap 75 Autre produit de gestion courante	123 617,00 €	23 332,39 €	230 192,08 €
Chap 77 Produits exceptionnels			
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Recettes de fonctionnement	129 883,00 €	30 515,39 €	305 700,27 €

	Dépenses		
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Report	13675,51		
Chap 011 Charges à caractère gé	25 280,00 €	10 731,70 €	85 900,27 €
Chap 012 Charges de perso et frais assimilés	16 000,00 €	- €	30 000,00 €
Chap 23 Vir Sction Invest	12 747,16 €	- €	131 500,00 €
Chap 042 Opération d'ordre	32 128,00 €	18 422,51 €	25 000,00 €
Chap 65 Autres charges de gestion courante	- €	- €	2 300,00 €
Chap 66 Charges financières	28 625,49 €	25 079,53 €	26 000,00 €
Chap 67 Charges exceptionnelles	1 426,84 €	- €	5 000,00 €
Chap 68 Dotation aux provisions et dépréciations			
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Dépenses de fonctionnement	129 883,00 €	54 233,74 €	305 700,27 €

Solde	- €	- 23 718,35 €	- €
--------------	-----	---------------	-----

Les recettes du chapitre 75 correspondent aux loyers + les 150 000 € versés par les vétérinaires d'Ahun au début du bail pour que les loyers soient moins élevés.

Nicolas DERIEUX demande à quoi correspond la vente de produits fabriqués. Martine LAPORTE lui répond qu'il s'agit de remboursements de TEOM ou autres.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 46 voix pour et 2 abstentions :

- Approuve le budget primitif 2025 du budget annexe « Immobiliers d'Entreprise»
- Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

(41 présents - 48 votants)

18. Délibération n°2025/04/14 : Budget primitif 2025 du budget annexe « Zones économiques »

La synthèse par chapitre du projet de budget annexe « Zones économiques » est la suivante :

	Investissement		
	Recettes		
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
001 report	87 792,88 €	87 792,88 €	74 068,44 €
Chap 024 Produit de cession d'immobilisation	8 875,00 €	- €	12 331,56 €
Chap 021 Vir Section			
Chap 10 Dotations, fonds et réserve	207,12 €	- €	- €
Chap 040 amortissement			
Chap 041 Opération patrimoniale			
Chap 13 Subvention			
Chap 16 Emprunt			
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Recettes d'investissement	96 875,00 €	87 792,88 €	86 400,00 €

	Dépenses		
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
001 report			
Chap 040 amortissement			
Chap 041 Opération patrimoniale			
Chap 16 Emprunt	18 237,00 €	18 236,38 €	18 400,00 €
Chap 20 immobilisations incorporelles			
Chap 21 immobilisation corporelle	63 000,00 €	- €	63 000,00 €
Chap 23 immobilisation en cours	15 638,00 €	4 363,06 €	5 000,00 €
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Dépenses d'investissement	96 875,00 €	22 599,44 €	86 400,00 €

Solde	- €	65 193,44 €	- €
--------------	------------	--------------------	------------

Fonctionnement			
Recettes			
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
R002 Report	3 218,87 €	3 218,87 €	2 078,97 €
Chap 042 Opérations d'ordre			
Chapt 013 atténuations de charges			
Chap 70 Vente de produits fabriqués			
Chap 73 Impôts et taxes			
Chap 731 Imposition directe			
Chap 74 Dotation et participation			
Chap 75 Autre produit de gestion courante	12,13 €	- €	20,00 €
Chap 77 Produits exceptionnels	- €	- €	801,03 €
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Recettes de fonctionnement	3 231,00 €	3 218,87 €	2 900,00 €

Dépenses			
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Report			
Chap 011 Charges à caractère gé	250,00 €	- €	250,00 €
Chap 012 Charges de perso et frais assimilés			
Chap 23 Vir Sction Invest			
Chap 042 Opération d'ordre			
Chap 65 Autres charges de gestion courante			
Chap 66 Charges financières	2 981,00 €	2 914,90 €	2 650,00 €
Chap 67 Charges exceptionnelles			
Chap 68 Dotation aux provisions et dépréciations			
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Dépenses de fonctionnement	3 231,00 €	2 914,90 €	2 900,00 €

Solde	- €	303,97 €	- €
--------------	------------	-----------------	------------

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 47 voix pour et 1 abstention :

- Approuve le budget primitif 2025 du budget annexe « Zones économiques »
- Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

(41 présents - 48 votants)

19. Délibération n°2025/04/15 : Budget primitif 2025 du budget général

	Investissement		
	Recettes		
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
001 report			
Chap 024 Produit de cession d'immobilisation			
Chap 021 Vir Section	377 107,00 €	- €	332 000,00 €
Chap 10 Dotations, fonds et réserve	772 285,17 €	749 857,30 €	659 015,00 €
Chap 040 amortissement	337 500,00 €	324 702,00 €	370 000,00 €
Chap 041 Opération patrimoniale			
Chap 13 Subvention	1 125 075,73 €	193 369,77 €	1 328 590,55 €
Chap 16 Emprunt	154 206,00 €	1 015,00 €	1 038 695,05 €
Chap 21 immobilisation corporelle	0,40 €	0,40 €	- €
Chap 27 Autres immo financières	49 748,00 €	52 748,85 €	54 734,00 €
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Recettes d'investissement	2 815 922,30 €	1 321 693,32 €	3 783 034,60 €

	Dépenses		
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
001 report	80 355,17 €	80 355,17 €	93 925,36 €
Chap 040 amortissement	75 500,00 €	63 298,05 €	76 000,00 €
Chap 10 Dotations, fonds et réserve	14 597,41 €	- €	- €
Chap 041 Opération patrimoniale			
Chap 16 Emprunt	187 590,00 €	181 489,00 €	206 000,00 €
Chap 20 immobilisations incorporelles	882 525,70 €	345 663,24 €	793 006,46 €
Chap 204 Subventions equip. versées	586 502,00 €	183 732,70 €	542 510,31 €
Chap 21 immobilisation corporelle	979 397,94 €	536 373,03 €	1 517 248,47 €
Chap 23 immobilisation en cours	9 454,08 €	5 110,08 €	554 344,00 €
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Dépenses d'investissement	2 815 922,30 €	1 396 021,27 €	3 783 034,60 €

Solde	- € -	74 327,95 €	- €
--------------	--------------	--------------------	------------

Dans les investissements, Martine LAPORTE précise qu'il est prévu les baux à réhabilitation qui vont commencer cette année, les travaux à l'ALSH de toiture et chaudière, des rachats de véhicules, et la continuité du PLUi.

Nicolas DERIEUX demande ce qu'il en est de l'eau et l'assainissement. M. le Président répond que les études courent encore, et que rien n'est décidé pour le moment. Toutefois, le marché ayant été signé, il est indispensable de le prévoir au budget.

	Fonctionnement		
	Recettes		
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
R002 Report	964 847,72 €	964 847,72 €	884 545,53 €
Chap 042 Opérations d'ordre	75 500,00 €	63 298,05 €	76 000,00 €
Chapt 013 atténuations de charges	99 999,69 €	157 518,53 €	120 000,00 €
Chap 70 Vente de produits fabriqués	748 172,00 €	688 206,43 €	915 388,00 €
Chap 73 Impôts et taxes	1 972 307,00 €	2 113 902,94 €	2 124 381,00 €
Chap 731 Imposition directe	2 313 876,00 €	2 220 367,51 €	2 205 977,00 €
Chap 74 Subvention d'exploitation	1 902 279,00 €	1 732 516,43 €	1 793 586,00 €
Chap 75 Autres produits de gestion courante	106 250,00 €	130 597,21 €	130 000,00 €
Chap 76 Produits financiers	7 726,00 €	7 726,22 €	6 500,00 €
Chap 77 Produits exceptionnels	21 821,16 €	14 002,04 €	10 000,00 €
Chap 78 Reprise sur amortissement, dépréciations	92 021,39 €	- €	88 522,00 €
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Recettes de fonctionnement	8 304 799,96 €	8 092 983,08 €	8 354 899,53 €

	Dépenses		
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Report			
Chap 011 Charges à caractère gé	1 610 855,00 €	935 746,37 €	1 603 483,89 €
Chap 022 Dépenses imprévues			
Chap 012 Charges de perso et frais assimilés	3 110 000,00 €	2 901 961,75 €	3 110 000,00 €
Chap 14 Atténuations de produits	1 844 100,00 €	1 827 033,63 €	1 857 100,00 €
Chap 23 Vir Sction Invest	377 107,00 €		332 000,00 €
Chap 042 Opération d'ordre	349 100,80 €	324 702,00 €	370 000,00 €
Chap 65 Autres charges de gestion courante	922 306,16 €	748 321,15 €	984 415,64 €
Chap 66 Charges financières	54 000,00 €	52 088,58 €	73 400,00 €
Chap 67 Charges exceptionnelles	37 331,00 €	3 854,53 €	24 000,00 €
Chap 68 Dotation aux provisions et dépréciations	- €	- €	500,00 €
	2024 voté	2024 réalisé	BP 2025
Total Dépenses de fonctionnement	8 304 799,96 €	6 793 708,01 €	8 354 899,53 €
Solde	- €	1 299 275,07 €	- €

Nicolas DERIEUX demande pourquoi les charges à caractère général augmentent de 70 %.

M. le Président rectifie en précisant que cette augmentation est constatée avec le réalisé 2024, mais que le montant voté en 2024 était de 1 610 855 €, donc la prévision de 2025 est même en diminution.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 46 voix pour et 2 abstentions :

- Approuve le budget primitif 2025 du budget annexe « budget général »
- Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

(41 présents - 48 votants)

20. Délibération n°2025/04/16 : Modification de l'intérêt communautaire de la compétence pour l'adhésion au Conservatoire Emile GOUE

M. le Président rappelle que lors de précédents conseils, il avait été choisi d'adhérer, en lieu et place des communes, au conservatoire Emile Goué, afin de mutualiser les ressources, développer l'offre d'enseignement artistique et garantir un accès élargi à la formation musicale.

Il est donc proposé de modifier l'intérêt communautaire pour concrétiser cette décision, et poursuivre le travail avec le conservatoire.

Après vérification du mode de scrutin relatif à la modification de l'intérêt communautaire, il est nécessaire de se prononcer à la majorité des 2/3 de ses membres présents (soit pour le cas de la présente séance, qui dispose de 41 présents et 48 votants avec les pouvoirs, il faudra 32 voix exprimées favorables).

Conformément à la réglementation, la CLECT doit alors se réunir dans les 9 mois suivant le transfert de la compétence. La date est prévue pour le 9 avril prochain.

Delphine POITOU demande ce que la modification de l'intérêt communautaire entraîne d'autre en plus de l'adhésion au conservatoire. M. le Président évoque le financement du coût d'adhésion qui s'élève à 1.47 € par habitant, soit une cotisation d'environ 20 580 €. Creuse Sud-Ouest disposera également d'un siège au niveau du Conseil d'Administration.

Catherine DEFEMME apporte les informations suivantes :

- Actuellement 72 élèves sont inscrits au conservatoire sur le territoire de la communauté de communes de Creuse Sud-Ouest.
- 10 communes sont adhérentes : Bourgneuf, Faux-Mazuras, Maisonnisses, Royère de Vassivière, St-Amand-Jartoudeix, St-Martin-Château, St-Moreil, St-Pardoux-Morterolles, St-Priest-Palus, et Soubrebost.
- Certaines communes non-adhérentes ont également des élèves inscrits au conservatoire.
- L'antenne de Bourgneuf a été relancée à la demande de l'Harmonie de Bourgneuf, avec plusieurs instruments proposés. Sur 36 semaines d'intervention, le coût salarial brut + frais de déplacements à la charge du Conseil Départemental est de 34 722 €.

Jean-Yves GRENOUILLET précise que le fait d'adhérer permet à tous les élèves du territoire de bénéficier du même outil, avec une cotisation réduite identique pour tous.

Serge GODET demande où se situent les lieux d'enseignement. Catherine DEFEMME explique qu'il y a une antenne à Bourgneuf avec 26 élèves, 28 élèves vont sur Guéret, 3 élèves vont à Felletin, 3 à Faux-La-Montagne, et 12 à Aubusson.

Après avoir entendu cet exposé et on avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 47 voix pour et 1 personne ne prenant pas part au vote :

- Décide de modifier l'intérêt communautaire de la communauté de communes afin d'intégrer l'adhésion au Conservatoire Emile GOUÉ,
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

(41 présents - 48 votants)

21. Délibération n°2025/04/17 : Vote d'une seconde avance à la subvention allouée à l'Office de Tourisme Intercommunal pour l'année 2025 dans le cadre de la convention d'objectifs 2022-2027

M. le Président rappelle les modalités de versement de la contribution financière à l'OTI, afin de mettre en œuvre les missions inscrites dans la convention d'objectifs 2022-2027.

L'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs prévoit le calendrier financier suivant :

La Communauté de communes versera la subvention annuelle en 3 fois :

- © ***Une avance de 50 000 € au cours du premier trimestre ;***
- © ***Une seconde avance soumise au Conseil Communautaire lors de son adoption de budget ;***
- © ***Le solde de la subvention lorsque le bilan d'activités et le bilan financier de L'office de Tourisme Intercommunal a été remis et analysé par les services de la Communauté de Communes.***

Le Bureau communautaire dans sa séance du 18 février 2025, a approuvé le versement d'une avance de 50 000 € sur la subvention annuelle. Conformément au calendrier financier prévu, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le second versement annuel, à hauteur de 100 000€.

Après avoir entendu cet exposé et on avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 44 voix pour, 3 abstentions et 1 personne ne prenant pas part au vote :

- Décide d'attribuer une seconde avance sur la subvention d'un montant de 100 000 € pour l'année 2025 à l'Office de Tourisme Intercommunal Creuse Sud-Ouest ;
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

(41 présents - 48 votants)

A titre d'information, M. le Président explique que les membres du Conseil d'Administration de l'OTI ont été reçus lors du dernier bureau communautaire, pour présenter le programme de l'année 2025. Une première alerte a été émise par l'association sur ses potentielles futures difficultés financières.

INSTITUTION

22. Délibération n°2025/04/18 : Modification des statuts de la Communauté de communes pour la prise des compétences Eau et assainissement collectif des eaux usées au 1er janvier 2026.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de prendre position sur l'évolution des statuts pour intégrer les compétences eau potable et assainissement collectif, comme convenu lors du dernier conseil communautaire, la modification de la Loi étant intervenue entre-temps.

Il rappelle que depuis 2019, la communauté de communes s'est engagée dans une étude sur le futur transfert de l'Eau et l'assainissement par le groupement composé du BET OIEAU, le cabinet VERd'Eau et le cabinet LANDOT, et GRAPHINFO afin de mesurer les conséquences du transfert des compétences Eau potable et Assainissement collectif avant son transfert obligatoire au 1er janvier 2026.

La compétence relative à l'assainissement non collectif a quant à elle été transférée à Evolis.

Lors de la Conférence des Maires qui s'est tenue le 18 mars dernier, les maires ont émis l'hypothèse d'arrêter l'étude sur le transfert de l'Eau potable, dans la mesure où beaucoup de communes qui étaient auparavant en régie avaient choisi de rejoindre un Syndicat, et 4 communes avaient choisi de ne pas faire de transfert. Depuis, la Loi n'oblige plus à faire de transfert de la compétence Eau au 1^{er} janvier 2026.

Néanmoins, M. le Président indique qu'il convient de statuer sur le devenir de la compétence assainissement collectif, dans la mesure où le travail engagé dans l'étude de ce transfert de la compétence, engageait également Evolis, seul organisme qui s'était porté volontaire pour gérer l'assainissement collectif sur 16 communes, avec une trentaine d'installations. Il précise que depuis le vote de la Loi, l'étude a été arrêtée. La question est à présent de savoir si l'on poursuit l'étude du transfert de l'assainissement collectif ou si on laisse cette compétence aux communes. Les mairies concernées n'ont pas été sollicitées sur ce point, mais le conseil communautaire doit se positionner dès à présent.

M. le Président explique que le calendrier est contraint : si l'accord de changement des statuts CSO est acté en avril, un délai de 3 mois est ensuite accordé aux communes pour se positionner (mai à juillet), puis si le transfert de la compétence à Evolis est notifié en septembre, Evolis disposera de 3 mois (octobre à décembre) pour consulter ses membres pour un changement de statut, et aboutir à une application du transfert au 1^{er} janvier 2026.

Le transfert ne peut être décidé que par délibérations concordantes du Conseil communautaire et de l'ensemble des Communes membres dans les conditions de majorité qualifiée, dans un délai de 3 mois à compter de la notification. Passé ce délai, l'avis est réputé favorable.

Si le conseil communautaire décide de ne pas transférer cette compétence, il serait proposé d'ajouter une délibération supplémentaire à l'ordre du jour du présent conseil pour suspendre l'étude, et ainsi limiter l'impact financier sur l'année.

Sur le territoire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, la compétence Assainissement Collectif est gérée actuellement par :

- 15 communes (Ahun, Bourganeuf, Saint Dizier Masbaraud, Bosmoreau-les-Mines, Le Monteil au Vicomte, Le Moutier d'Ahun, Pontarion, Royère de Vassivière, Sardent, Saint-Amand-Jartoudeix, Saint Avit le Pauvre, Saint-Junien-la-Bregère, Saint-Moreil, Saint-Pardoux-Morterolles, Saint Pierre Bellevue)
- 2 syndicats (Evolis23 sur la commune de Maisonnisses et le Syndicat du lac de Vassivière pour les équipements autour du lac sur la commune de Royère de Vassivière.

M. le Président demande aux membres représentant les communes concernées de présenter leurs avis et remarques.

Il est précisé qu'en cas de non-transfert de compétence de l'assainissement collectif à la communauté de communes, les communes auront la possibilité, si elles le souhaitent, d'aller directement vers Evolis plus tard.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 20 abstentions, 24 voix contre le transfert et 3 voix pour le transfert de compétence :

- décide de ne pas approuver la prise de compétence Assainissement collectif des eaux usées au 1^{er} janvier 2026.

(40 présents - 47 votants)

23. Délibération n°2025/04/19 : Suspension temporaire de l'Etude Eau potable et assainissement collectif

Au regard de la décision précédente de ne pas transférer la compétence assainissement collectif à la communauté de communes, M. le Président propose d'ajouter une délibération de suspension temporaire des travaux de l'étude, dans l'attente de la publication des décrets d'application de la Loi.

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT demande si l'étude réalisée jusqu'à ce jour pourrait être utile à toute commune qui voudrait transférer par la suite l'assainissement collectif à Evolis. M. le Président lui répond par l'affirmative et précise que tous les partenaires (communes et Evolis) disposent des éléments de diagnostic et des projections de travaux de mise en conformité déjà établis.

Marc FERRAND demande si le marché public de l'étude comporte des pénalités en cas d'arrêt de l'exécution du marché. Il lui est répondu qu'il n'y aura pas de pénalités, s'agissant d'un cas de force majeure et d'intérêt général de la collectivité, puisque la collectivité n'est plus compétente pour mener cette étude. Il conviendra de solder la facture du service fait et de trouver une négociation avec le bureau d'étude, qui ne peut pas être une indemnité.

Nicolas DERIEUX demande s'il est possible d'avoir un bilan financier précis. M. le Président confirme qu'effectivement un bilan précis sera établi dans la mesure où il sera demandé à l'Etat un remboursement de cette étude.

Sur proposition de M. le Président, l'ensemble des membres présents approuve le principe de l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de suspendre, à titre temporaire, l'étude sur l'Eau et l'assainissement collectif,
- autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

(40 présents - 47 votants)

URBANISME & HABITAT

24. Délibération n°2025/04/20 : Proposition d'adhésion au CEREMA

M. le Président rappelle le rôle et les missions du CEREMA (Centre d'études et d'Expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Cet organisme d'Etat dispose de données nécessaires aux cabinets d'études pour le PLUi, et pour poursuivre le travail de diagnostic foncier.

L'adhésion au Cerema permet notamment à la communauté de communes Creuse Sud-Ouest:

- De s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale
- De disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du Cerema : la quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au Cerema, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence
- De bénéficier d'un abattement de 5 % sur ses prestations

- De rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques

Le montant annuel de la contribution est de 705.40 €, soit 0.05 cts par habitants (INSEE 14108 habitants, source FPIC)

Compte tenu des objectifs et des problématiques de la communauté de communes Creuse Sud-Ouest, il est proposé d'adhérer au Cerema et de désigner le représentant de la collectivité dans le cadre de cette adhésion.

Marc FERRAND témoigne de la performance de cet organisme, qui met à disposition des données et une expertise, avec des personnes formées et très consciencieuses dans leurs études, leur approche, et avec une connaissance parfaite du territoire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 2 abstentions et 45 voix pour :

- sollicite l'adhésion de Creuse Sud-Ouest auprès du Cerema pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la 4^{ème} année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction.
- désigne Monsieur Jacques MALIVERT pour représenter la collectivité au titre de cette adhésion.

(40 présents - 47 votants)

25. Délibération n°2025/04/21 : Approbation d'une convention de mise à disposition de logements dans le cadre du marché MOE portant sur l'opération des baux à réhabilitation intercommunaux

M. le Président expose que dans le cadre du lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la réhabilitation de logements communaux, il convient de conventionner avec les communes pour une mise à disposition des logements cités ci-dessous :

	Commune	Nombre de lots	Type de logement	Adresse
LOT 1	Le Donzeil	3	Appartement	17 rue Principale
	Saint-Hilaire-la-Plaine	1	Appartement	2 rue du Lavoir
LOT 2	Janaillat	1	Appartement	4 chemin des Ecoles
	Maisonnisses	1	Maison	14 rue des Ecoliers
	Maisonnisses	1	Maison	16 rue des Ecoliers
	Maisonnisses	1	Appartement	au dessus mairie
	Maisonnisses	1	Appartement	au dessus mairie
LOT 3	Saint-Dizier-Masbaraud	1	Appartement	3 rue du chêne
	Saint-Dizier-Masbaraud	1	Maison	6 rue du jardin
	Saint-Dizier-Masbaraud	1	Maison	1 rue du Relais
	Saint-Dizier-Masbaraud	1	Maison	10 rue du Relais

LOT 4	Bourganeuf	4	Appartement (immeuble)	Avenue de la voie Dieu
	Saint-Pierre-Chérignat	1	Appartement	
	Saint-Pierre-Chérignat	1	Appartement	
	Saint-Martin-Sainte-Catherine	1	Appartement	5 rue de l'église

LOT 5	Saint-Martin-Château	2	Appartement	"Le bourg"
	Saint-Pierre-Bellevue	1	Appartement	10 rue du 19 mars (Mairie)
	Saint-Pierre-Bellevue	1	Maison	13 rue Saint-Etienne, Le Compeix

LOT 6	Le Monteil au Vicomte	1	Maison mitoyenne avec jardin	1 Grande rue
	Le Monteil au Vicomte	1	Maison mitoyenne avec jardin	1 bis Grande rue
	Royère-de-Vassivière	1	Appartement	9 rue de vassivière
	Royère-de-Vassivière	1	Maison	8 rue de la tapisserie

Cette mise à disposition est sans effet sur les obligations des communes propriétaires de ces logements. Elle a pour objectif de faciliter l'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre et d'optimiser les coûts d'intervention.

Le démarrage de la mission des architectes va débuter prochainement, et ces conventions vont être adressées pour signature aux communes concernées.

Joël LAINÉ demande dans quel délai sera terminée cette opération de baux à réhabilitation. M. le Président lui précise qu'une durée de 2 à 3 ans est prévue pour la réalisation des travaux, selon la nature des travaux nécessaires. Il précise néanmoins que la rentabilité de l'opération sera étudiée préalablement à la réalisation des travaux, l'objectif étant de réaliser une opération blanche à terme.

Le modèle de convention transmis aux conseillers communautaires fixe les modalités suivantes :

- **Désignation des logements concernés, commune**
- **Durée de mise à disposition** : 12 mois à compter de la signature,
- **Obligations des parties** : Accès au logement/maison avec remise du double des clés.
- **Conditions financières** : mise à disposition à titre gracieux, la commune continuera de percevoir les fruits du/des logement(s) tout le temps du marché de MOE.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 1 abstention et 46 voix pour :

- Approuve la convention de mise à disposition des logements dans le cadre du marché MOE pour l'opération des baux à réhabilitation intercommunaux jusqu'à la phase APS
- Autorise M. le Président à signer la convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa mise en oeuvre

(40 présents - 47 votants)

26. Saisine de la CLECT

M. le Président informe qu'il a saisi la CLECT afin d'étudier les transferts de charge pour le conservatoire et qu'une présentation des AC négatives soit effectuée par Dominique BERTELOOT et le groupe de travail.

27. Questions diverses

Catherine DEFEMME rappelle aux personnes déléguées au Pays Sud-Creusois qu'un Comité Syndical a lieu demain soir, et que leur présence serait nécessaire pour le vote du budget.

M. le Président rappelle les prochaines dates :

- 9 avril 2025 : réunion CLECT
- 14 avril 2025 : commission forêt
- 17 avril 2025 : commission culture & vie associative
- 19 mai 2025 : CAO pour le marché OM

La séance est levée à 21h20.

Jean-Claude MOREAU,
Le Secrétaire.

Sylvain GAUDY,
Le Président.



